

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT NOVEMBRE (07/11/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 7

M. Jérôme POUGNAND (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoints**

Mme Danièle SCHATTEL (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. DUPARC Robert (Représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), Mme Marie CAVALIE (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10 – 07 novembre 2024

10. OPAH-RU (période 2019/2024) : Attribution de subventions dans le cadre de « l'opération façades 2023-2024 » Ville/ Région – Fin du dispositif.

Rapporteur : Monsieur GARCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

Vu le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- À signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- À effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

Vu la délibération du 5 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH-RU par un opérateur extérieur,

Vu la délibération du 13 avril 2023 portant mise en place d'une « opération Façades 2023-2024 » sur la Commune de MOISSAC, et ses deux annexes « programme façades de la région Occitanie » et « programme façades communal »,

Vu les demandes de subventions pour travaux en façades des propriétaires suivants :

Date demande subvention	PO ou PB (1)	Nom Prénom Propriétaire	Adresse Travaux façade à MOISSAC
22/08/2024	PO	PLUNKETT John	4bis, rue de l'Inondation
02/09/2024	PO	POPOFF Liliane	10, Quai MAGENTA
04/09/2024	PB	ALAUZAY Philippe	5, rue des Pénitents
04/09/2024	PO	ABDAOUI Mohamed	39, rue Lagrèze Fossat

(1) : PO = Propriétaire occupant et PB = Propriétaire bailleur

Vu les avis favorables de la commission d'urbanisme du 10 septembre 2024,

Considérant qu'en application de la délibération du 13 avril 2023, la Commune de MOISSAC en tant que Guichet Unique se charge du versement de l'aide communale et de l'avance conjointe de la part régionale (*),

Considérant que le montant des aides communales et régionales (*) allouées aux propriétaires, sont les suivantes :

Nom Prénom Propriétaire	Adresse Travaux façade à MOISSAC	Montant subvention Ville de MOISSAC	Montant subvention REGION OCCITANIE (*)
PLUNKETT John	4bis, rue de l'Inondation	2 000 €	2 000 € (*)
POPOFF Liliane	10, Quai MAGENTA	4 000 €	4 000 € (*)
ALAUZAY Philippe	5, rue des Pénitents	1 653 €	1 653 € (*)
ABDAOUI Mohamed	39, rue Lagrèze Fossat	1 404 €	1 404 € (*)
Total subventions par collectivité.....		9 057 €	9 057 € (*)

(*) Sous réserve de l'avis favorable de la commission dédiée et du vote en commission permanente de la région Occitanie

Considérant que les propriétaires suivants : PLUNKETT John, POPOFF Liliane, ALAUZAY Philippe, ABDAOUI Mohamed, remplissent les conditions pour bénéficier des aides allouées par la ville de MOISSAC dans le cadre du dispositif de l'opération façades Ville de MOISSAC / Région Occitanie,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE, conformément à la convention OPAH-RU et aux règlements de « l'opération façades », de verser les subventions suivantes (parts communales et régionales) :

Nom Prénom Propriétaire	Montant subvention Ville de MOISSAC	Montant subvention REGION OCCITANIE (*)
PLUNKETT John	2 000 €	2 000 € (*)
POPOFF Liliane	4 000 €	4 000 € (*)
ALAUZAY Philippe	1 653 €	1 653 € (*)
ABDAOUI Mohamed	1 404 €	1 404 € (*)

(*) Sous réserve de l'avis favorable de la commission dédiée et du vote en commission permanente de la région

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024,

DIT que ces subventions ne seront versées qu'après délivrance de la fiche de calcul au paiement et du contrôle de l'achèvement des travaux qui devront être conformes aux prescriptions effectuées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme
Moissac, le 08 novembre 2024

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :